



Echos du Conseil de Nantes Métropole du 13 décembre 2013

Les points principaux de ce Conseil ont été la question des déplacements, le vote du Budget 2014 (et un débat sur la réforme des collectivités locales et la création des Métropoles). D'autres décisions intéressent plus particulièrement les différentes communes (comme les modifications de PLU)

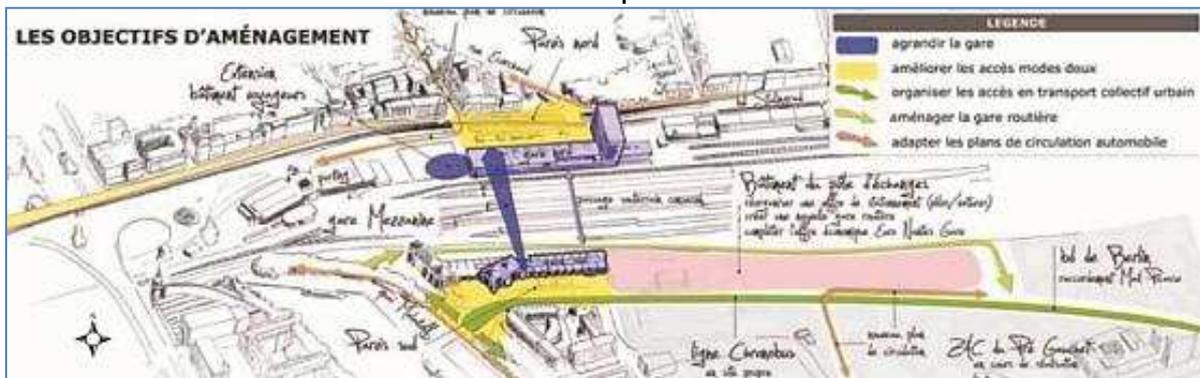
En fin de séance, la question de la lutte pour l'emploi a été évoquée.

Les déplacements :

Jean-François Retière a annoncé que Nantes Métropole venait d'obtenir le « Pass d'argent » de la revue *Villes rail et transports* pour les chronobus et la carte Libertan, derrière Lyon et devant Strasbourg. C'est une reconnaissance de l'excellent travail effectué par les équipes de

Nantes Métropole et de la SEMITAN.

La gare de Nantes : Elle accueillait 1,5 millions d'usagers en 2009, mais elle devra en accueillir 25 millions en 2030. Elle est dès maintenant saturée et il faut prévoir son agrandissement. Un avant-projet a fait l'objet d'une concertation préalable.



Il s'agit d'ajouter au souterrain actuel une passerelle en mezzanine (comprenant services et commerces) et d'agrandir la gare Nord. Le parvis Nord sera réservé aux transports en commun et, au Sud, le percement du Brd de Berlin permettra un accès direct des lignes de chronobus C3 et C5.

Les coûts estimés sont de 61 millions € pour le cœur de la gare et de 63 millions € pour le pôle d'échange multimodal (dont Nantes Métropole sera maître d'ouvrage).

Participations approximatives : SNCF 13%, Région pdl 30%, Département de LA 9%, Nantes Métropole 30%, ainsi que des participations de l'Etat et de l'Europe (FEDER). Pour 2014, Nantes Métropole s'est engagée à participer aux études à hauteur de 4,545 M€ (49% du total).

Pierre Tréguier (EELV) intervient pour approuver le projet et demander que soit prévue dès le début une seconde passerelle à hauteur de l'arrêt tram de la Manufacture pour fluidifier les accès aux transports en commun. Il suggère qu'un comité de

suivi comprenant les associations d'usagers soit mis en place. Il souhaite également que d'autres pôles secondaires d'échange (St-Herblain, Chantenay) soient développés pour soulager la gare de Nantes et que l'étoile ferroviaire de Nantes soit mieux exploitée.

Jean-François Retière indique qu'un travail avec le Conseil régional sur l'étoile ferroviaire est en cours. Il souligne que cette délibération est urgente si on veut une mise en service en 2019.

Délibération adoptée par 107 pour et une abstention.

Subvention 2014 d'équipement pour la TAN :

Pour 2014, il s'agit d'une enveloppe de 9,5 M€ pour des aménagements de véhicules, la rénovation de certains quais (busway), de croisements routiers, de parkings relais, de rénovations de certains dépôts, ...

D'autre part, une convention va permettre d'utiliser les « M-Tickets » (sur smartphones) dans les TER à l'intérieur de l'agglomération

Hausse de la TVA de 7 à 10% : La droite s'étonne : alors que la précédente hausse de la TVA de 5,5 à 7% avait donné lieu à une augmentation des tarifs (sous la présidence Sarkozy), la prochaine augmentation de 7 à 10% sera sans conséquence pour les tarifs. **Pascal Bolo** répond que cette augmentation de la TVA va permettre de financer le Crédit d'impôt

Compétitivité Emploi (CICE) dont la TAN va bénéficier.

Après vérification lors du Conseil d'Administration de la SEMITAN (le 20 décembre), il apparaît que ces deux sommes ne sont pas du même ordre de grandeur : 1,6 M€ pour la hausse de TVA, 10 fois moins pour le CICE.

Budget primitif 2014 :

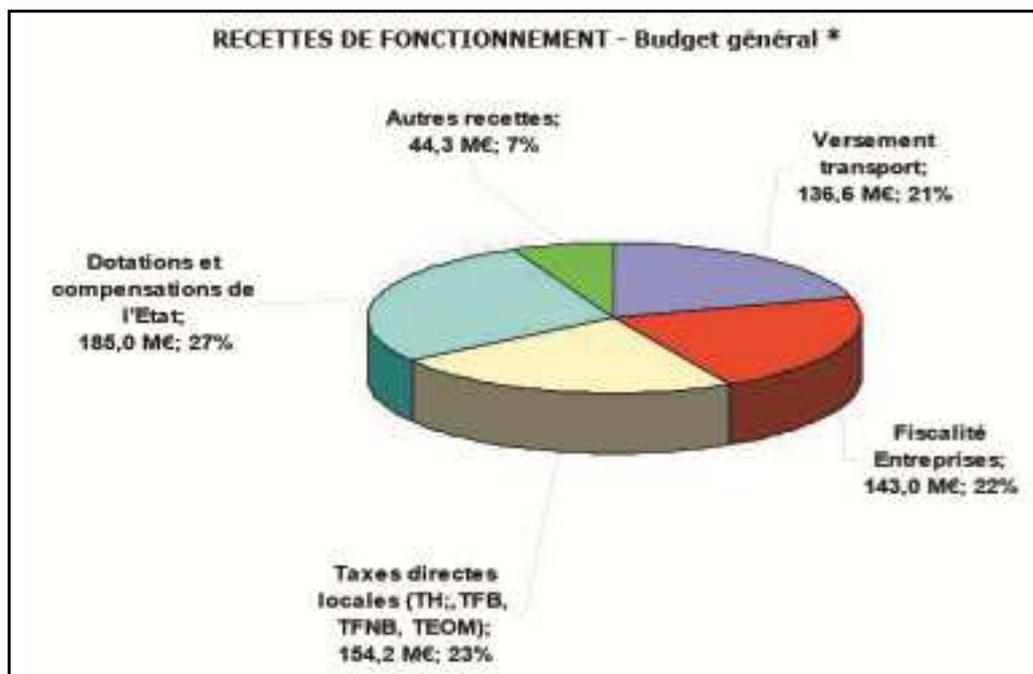
Première délibération de **soutien aux Philippines** (50 000 €). Adoptée à l'unanimité. **Florence Février (EELV)** a déclaré : « (...) nous ne pouvons ignorer la réalité du lien entre le drame philippin et la plus grave crise environnementale de tous les temps. (...) Ce vote doit être l'occasion de réfléchir à l'expression de notre solidarité avec les populations les plus vulnérables. Sur les enjeux climatiques, notre solidarité doit se traduire par la maîtrise de notre empreinte écologique, et les réductions des émissions de CO2 que nous produisons sur nos territoires. C'est là que se situe notre responsabilité première, et nous avons un devoir

d'exemplarité dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous devons intensifier nos efforts pour atteindre les objectifs globaux de réduction des gaz à effet de serre, alors que les actuelles simulations conduisent sur la voie d'un réchauffement plus proche de 4° C que de 2° C en fin de siècle. (...) Dans le cadre «du Plan Climat Energie Territorial de Nantes Métropole, grâce aux actions menées depuis 2003, les émissions annuelles de CO2 de notre territoire ont baissé de 5%. Notre objectif est d'obtenir une baisse de 30% par habitant d'ici 2020 ».

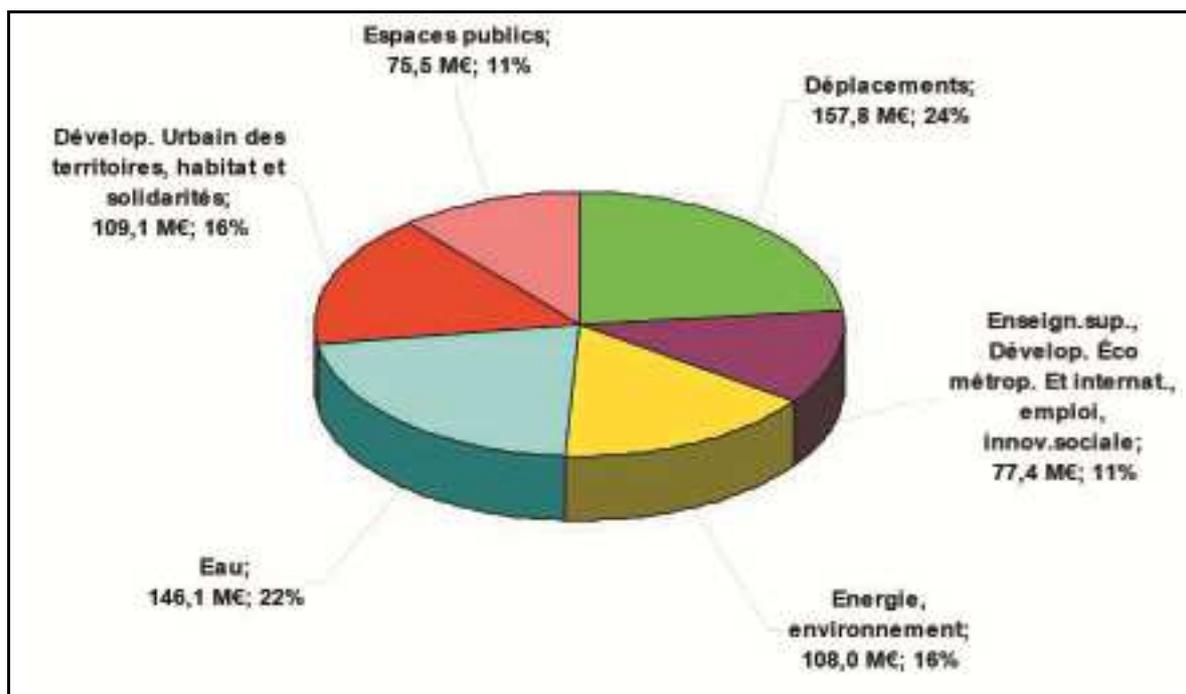
Budget primitif 2014 :

Gilles Retière : Ce Budget Primitif 2014 est un peu un bilan de ces 6 ans. Par exemple, nous voulions construire 1300 logements sociaux ; nous en avons construit 2000. Notre gestion a été soulignée de façon très positive par l'institut Montaigne. Cette année, ce sont 674 Millions € qui sont dégagés pour les politiques publiques de Nantes Métropole.

Pascal Bolo :



Dépenses :



La confrontation entre les recettes (la contribution de l'Etat baisse de 4,9 M€) et les dépenses de fonctionnement permettent de dégager une épargne nette de 43 M€. Les investissements pourront être de 299 M€, c'est-à-dire dans la moyenne de ce qui a été fait depuis 6 ans, mais en maintenant une capacité théorique de désendettement à 5,7 années.

SYNTHESE FINANCIERE - budget général *

	Budget général 2013	Budget général 2014	% Evolution BP2014/ BP 2013
Recettes réelles de fonctionnement	644 693 884	663 099 559	2,85%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	498 944 524	513 135 041	2,84%
Epargne de gestion	145 749 360	149 964 519	2,89%
Taux épargne de gestion	22,61%	22,62%	
Epargne brute	118 104 194	123 602 549	4,66%
Taux épargne brute	18,32%	18,64%	
Epargne nette	52 394 194	42 933 349	-18,06%
Taux épargne nette	8,13%	6,47%	
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	94 375 938	90 570 001	-4,03%
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	274 435 341	248 161 311	-9,57%
Besoin de financement	127 665 208	114 657 961	-10,19%
Taux d'autofinancement	19,09%	17,30%	
Capacité de désendettement	5,8	5,7	

*en solde net de la mutualisation

Laurent Dejoie : Tout est beau, tout va bien, c'est un beau conte de Noël ! Ce que JP Fougerat nous décrivait comme un désengagement de l'Etat avant 2012 a été transformé par un coup de baguette magique de P Bolo en une « contribution au redressement des comptes de l'Etat ». C'est

merveilleux ! Mais pendant ce temps, la décentralisation qui devait simplifier le mille-feuille des collectivités locales est un échec et le désendettement est obtenu par un véritable matraquage fiscal.

Yann Vince : Quand j'entends la droite parler d'impôts, je pense à la citation de mark Twain : « La

seule différence entre la taxation et la taxidermie, c'est qu'avec la taxidermie, on sauve sa peau ». La droite est experte en taxidermie : sauver la peau des riches, c'est sa spécialité. Nous sommes inquiets sur la situation de crise et les menaces sur l'emploi, ainsi que la politique de rigueur mise en œuvre. Mais nous approuvons les efforts de Nantes Métropole.

Pascale Chiron : Des investissements importants ont été faits au cours de ce mandat et encore en 2014. Mais cela ne pourra sans doute pas durer dans l'avenir, car l'argent public est rare. Il faudra faire des choix. Par exemple, les lignes chronobus sont un progrès, mais elles ne seront pas suffisantes face à l'accroissement de la demande de transports collectifs. De ce point nous regrettons la non réalisation de la liaison ligne 1 – ligne 2 du tramway qui aurait permis de mieux urbaniser le Nord de l'agglomération. La mobilisation autour de « Nantes capitale verte » a été très positive ; mais il faut continuer les efforts pour encourager une économie circulaire dans une logique de circuits courts. Nous sommes également pour une meilleure répartition entre l'Allocation de Compensation (résultant du transfert de la taxe professionnelle à Nantes Métropole) et la Dotation de Solidarité Communautaire (qui devrait réduire les inégalités entre les communes). L'AC est 3 fois plus importante que la DSC ! Nous voterons ce budget, mais nous souhaitons que les futures Décisions Modificatives prennent en compte nos remarques.

Gilles Retière : souhaite un nouveau pacte financier entre les communes et Nantes Métropole pour réviser la DSC et ses critères.

Vote : 112 votants, 84 pour, 11 contre et 17 abst.

Les taux d'imposition restent inchangés.

La réforme des collectivités locales : Gilles

Retière évoque la création des métropoles votée par le parlement hier : au 1^{er} janvier 2015, Nantes Métropole deviendra une Métropole, avec des compétences accrues.

François de Rugy souligne que pour la première fois en 2020, une partie des Conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct. C'est une avancée démocratique qu'il a soutenue au parlement.

JP Fougerat souligne que cela va entraîner une clarification avec le Conseil général à propos des voiries. **Luc Dejoie** souligne qu'il faut une loi nationale pour permettre à Nantes Métropole et au Conseil général de se mettre d'accord sur les voiries. « *Je croyais qu'ils étaient politiquement proches....* »

Le contrat de territoire : signé avec le Conseil Général porte sur 16,6 M€. Les priorités sont l'habitat et le foncier, les mobilités et les personnes âgées. Une partie concerne des actions métropolitaines, mais 5,5 M€ concernent les communes (dont Sainte-Luce pour le multi accueil à la Minais).

François de Rugy souligne que les communes du département ne sont pas traitées de la même façon : lorsque les communes de l'agglomération touchent 1 €, les autres touchent 7 €. On touche là à la complexité des financements croisés. Une expérience à suivre : la Communauté urbaine de Lyon va assumer toutes les compétences du Conseil Général sur son territoire.

Urbanisme :

Plusieurs délibérations sur les modifications de PLU des communes. La modification du PLU de Sainte-Luce est approuvée.

Bernard Aunette souligne que cette modification vise :

- à mieux concentrer la densification urbaine le long des axes desservis par les transports en commun, les commerces et les services ;
- à mieux protéger les zones pavillonnaires existantes (dans lesquelles le PLU actuel permet l'implantation d'immeubles de 3 étages) ;
- à intégrer les objectifs de la loi ENL (« Engagement National pour le Logement ») pour tendre vers une mixité sociale. Remarque : depuis 6 ans, nous avons progressé sur le pourcentage de logements sociaux ;
- et enfin, à faire une pause dans la densification de la ZAC de la Minais.

L'emploi :

Patrick Cotrel regrette que le vote des subventions annuelles à la Mission Locale, à la Maison de l'Emploi et à l'école de la deuxième chance ne soit pas accompagné d'un bilan d'activité de ces structures, alors que la situation de l'emploi continue de s'aggraver. C'est d'autant plus important que le COMPAS souligne que les habitants de quartiers relevant de la politique de la ville bénéficient de moins d'interventions financières que les habitants des autres quartiers.

Michel Plaze (Président de la Mission Locale) profite de cette intervention pour regretter que ces questions de l'emploi et de l'insertion n'aient jamais été débattues depuis 6 ans en Conseil communautaire.